

GREFFE
DU
TRIBUNAL
DE
1^{re} INSTANCE
DE
SAINT-JULIEN
(Haute-Savoie)

N^o 9 D'ORDRE

NOM
DU SAISI OU DU VENDEUR :

Au nom de M. *Jardin*

Juge-Commissaire nommé par M. le Président,

Le Greffier du Tribunal de 1^{re} instance de St-Julien invite
M. *Masser Gustave, négociant*
à Rio de Janeiro (Brésil)

à se rendre en personne, avec titres et pièces, en la chambre du
Conseil dudit Tribunal, séant au palais de justice de St-Julien,
le *18 juin 1886* à *9* heure
du *matin*, à l'effet de se régler amiablement sur la distribution
d'une somme de *2770 francs*

moyennant laquelle M. *Grassy Philomène, g^{de}*
Deslons Jean Marie

suivant *jugt l'adjudication du 26 avril*

a acquis divers
immeubles ayant appartenu à M. *Deslons Joseph*
Jean Claude, l'adjudicataire

Rapporter cette lettre.

Le créancier désintéressé pourra se dispenser de comparaître en
adressant à M. le Juge-Commissaire une lettre par laquelle il recon-
naîtra qu'il ne lui est rien dû et déclarera consentir à la radiation de
l'inscription prise à son profit. Cette lettre devra être claire, précise,
ne contenir aucune réserve. La signature en sera légalisée par le Maire.

Fait au Greffe du Tribunal, le *28 mai* 188 *6*

NOTA. — Le créancier
non comparant est condamné
à une amende de vingt-cinq
francs. (Art. 751 du Code de
procédure civile.)

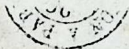
LE GREFFIER,

Jardin

Rien à faire

474
Monsieur M. de
Gustave, négociant
Rio de Janeiro
(Brésil)

M. de Gustave
Rio de Janeiro



J'ai consulté tout le monde,
il n'y a rien à faire